

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien de deux aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de MESNIL-ROUSSET

Maître d'ouvrage : SAS Transition Euroise Mesnil-Hamel

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/24/001, il a prescrit une enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS Transition Euroise Mesnil-Hamel relative à l'exploitation d'un parc éolien de deux aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Mesnil-Rousset.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs du lundi 11 mars 2024 à 9h00 au vendredi 12 avril 2024 à 17h00 sur la commune de Mesnil-Rousset, 40 route de la Petite Haye – 27 390 Mesnil-Rousset (siège de l'enquête).

Monsieur Serge DE SAINTE MARESVILLE, officier de gendarmerie retraité a été désigné par le président du tribunal administratif de Rouen, en qualité de commissaire-enquêteur pour recevoir les observations et propositions du public durant les permanences qui se tiendront à la mairie : lundi 11 mars 2024 de 9h00 à 12h00, jeudi 21 mars 2024 de 14h00 à 17h00, samedi 6 avril 2024 de 9h00 à 12h00, vendredi 12 avril 2024 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et lors des permanences du commissaire-enquêteur, le public pourra consulter le dossier papier qui comprend notamment, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des services consultés lors de la phase d'instruction.

Le dossier est également consultable en version dématérialisée :

- dans les mairies de Mélicourt, Mesnil-en-Ouche, Notre-Dame-du-Hamel, Saint-Agnan-de-Cernières, Saint-Laurent-du-Tencement, Saint-Pierre-de-Cernières, Bois-Normand-Près-Lyre, Chambord, Juignettes, La Haye Saint-Sylvestre, Les Bottereaux et La Ferté-en-Ouche ;

- sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : <https://www.eure.gouv.fr>

Rubrique : Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques ;

- sur le registre d'enquête dématérialisé ouvert 24h/24 et 7j/7 à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5154>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de l'Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de Mme Agathe LEBAILLEUX – Parc Athéna – Immeuble Paséo – 12, rue Ferdinand Buisson – 14280 Saint-Contest.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Mesnil-Rousset et lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées **avant l'expiration du délai de l'enquête soit jusqu'au vendredi 12 avril 2024 à 17h00 :**

- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de Mesnil-Rousset pour y être annexées au registre ;

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5154>

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5154@registre-dematerialise.fr (en précisant « à l'attention du commissaire-enquêteur »).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5154> et en consultation sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse susvisée.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au maître d'ouvrage et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

Le préfet de l'Eure est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.

Le présent avis est affiché aux mairies Mesnil-Rousset, Notre-Dame-du-Hamel, Saint-Laurent-du-Tencement, Mélicourt, Saint-Pierre-de-Cernières, Saint-Agnan-de-Cernières, Mesnil-en-Ouche, La Haye-Saint-Sylvestre, Bois-Normand-Près-Lyre, Chambord, Les Bottereaux, Juignettes et La Ferté-en-Ouche, comprises dans le rayon d'affichage de six kilomètres, sur le site internet de la préfecture ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.